





Réservé au tribur	nal											
Le formulaire rem	oli doit être tra	nsmis par le tri	bunal dar	ıs les 7 jours s u	ıiva	nt le dépôt de	e la deman	de de divo	rce au	Bureau d'en	registrem	nent
des actions en dive	orce, 284 rue W	Vellington, Otta	awa ON K	1A 0H8								
				Numéro du tribunal				Numéro d'enregistrement				
Tribunal où la demande de divorce est déposée / transfé												
		·	, r trumsiei									
Action en divorce	transférée de :											
Les droits prévus s	ont:											
Forthur for an a tributant to the form of												
Facturés par t	rimestre	Exemptés Exemptés-			Demande transférée							
	4- > fiii	l	l- I: + - :	-4	11							
Les renseignemen	ts a fournir ci-c	iessous sont <i>o</i>	oligatoires	et concernent	ia d	emande de di	vorce					
Province / Territoire		Date de dépôt / transfert de la demande de divorce				2. Date du mariage						
		Année Mois		Jour	Jour Année		Mois	Jour]			
Demandeur / Demandeur conjoint 1						Défendeur / Demandeur conjoint 2						
3. Demandeur / Demandeur conjoint Genre à la veille du mariage			riage			3. Défendeur / Demandeur conjoint			Genre à la veille du mariage			
Demandeur		Masculin			Défendeur		Masculin					
Demandeur conjoint		Féminin			Demandeur conjoint				Féminin			
		Autre genre				Demanded conjoint			Autre genre			
		Information non disponible							Information non disponible			
4. Nom à la veille du mariage						4. Nom à la veille d	du mariage					
											-	
5. Prénoms à la veille du mariage						5. Prénoms à la veille du mariage						
6. Date de naissance	Année	Mois	Jour			6. Date de naissand	ce An	née M	∕lois	Jour		
L								1				
					_		/**********					
ignature du fonctionnaire d	lu tribunal				Da	ate de la signature ((AAAA-MM-JJ)					

Énoncé relatif à la Loi sur la protection des renseignements personnels

Le Ministère de la Justice Canada est déterminé à protèger la vie privée des gens, y compris les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent Formulaire de d'enregistrement d'une action en divorce. Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur le divorce et le Règlement sur le Bureau d'enregistrement des actions en divorce, et sont protégés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ils sont recueillis, utilisés et divulgués afin d'informer les greffiers de différents tribunaux de l'existence d'un dédoublement de demandes de divorce en instance afin de régler des questions de compétence en vertu de l'article 3 de la Loi sur le divorce. Les renseignements recueillis dans le présent formulaire seront utilisés, conservés et divulgués conformément aux conditions énoncées dans le Fichier du Bureau d'enregistrement des actions en divorce, USS PPU 005, ainsi que pour toute autre utilisation et divulgation prévue par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous ne pourrons pas traiter votre demande de renseignements à moins que tous les renseignements personnels requis sont fournis. Si vous avez besoin de précisions au sujet du présent formulaire, veuillez appeler au 613-957-4519.

En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels conservés par le Bureau d'enregistrement des actions en divorce et de demander que des corrections soient apportées à ceux-ci. Lorsqu'il est impossible d'apporter une correction, vous avez le droit de demander qu'une note soit jointe aux renseignements pour indiquer qu'une correction a été demandée mais n'a pas été faite. Si vous avez besoin de précisions au sujet du présent Ennoncé relatif à la Loi sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec notre Bureau de l'accè à l'information et de la protection des renseignements personnels, a l'autoritation de la vier privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Web du Commissariat à la protection de la vie privée du